Vidéo

La gouvernance territoriale des régions ultrapériphériques, une notion (ou une vision) communautaire ou éminemment interne

PRIVAT, DORIS Cayenne 2011

Résumé

Les régions ultrapériphériques ont un statut européen et ce malgré des autonomies nationales. En effet, l'Europe de par son droit fédéral garantit une autonomie institutionnelle. Les régions ultrapériphériques ont alors profité de l'influence considérable des traités et chartes européens pour favoriser lors des différentes décentralisations, leur accès à une autonomie accrue. Toutefois, l'Europe ne cherche en aucun cas à accentuer les spécificités locales, mais bien à intégrer ces territoires dans le maillage européen.

Informations

Extrait:	« LA QUESTION DE LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DANS LES RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS FRANÇAIS D'AMÉRIQUE » : JOURNÉES D'ÉTUDE, LES 8 ET 9 AVRIL 2012
Edition:	Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (Schoelcher, Martinique),Cayenne,8avril2011
Langues:	Français
Provenances:	Université des Antilles et de la Guyane
Type de contenu - document:	Vidéo - Colloque & conférence
Base:	Bibliothèque numérique Manioc
Audience:	Public universitaire
Format:	video/mp4

Mots clés

AUTONOMIE

DÉCENTRALISATION

INSTITUTIONS EUROPÉENNES

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

SCIENCE POLITIQUE

21E SIÈCLE

Conditions d'utilisation

CC-BY-NC-ND - Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification

Citer ce document

Privat Doris, "La gouvernance territoriale des régions ultrapériphériques, une notion (ou une vision) communautaire ou éminemment interne", 2011. Extrait de: *« La question de la gouvernance territoriale dans les régions et départements français d'Amérique » : journées d'étude, les 8 et 9 avril 2012*, Colloque & conférence, Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe (Schoelcher, Martinique), Cayenne, 8 avril 2011. Bibliothèque numérique Manioc consulté le 03 novembre 2026. Lien: HTTP://WWW.MANIOC.ORG/FICHIERS/V12220.

© Manioc 2022 - Tous droits réservés